

COMMUNE DE FONTAINE SOUS PREAUX**CONSEIL MUNICIPAL DU 8 DECEMBRE 2023**

Date de convocation : 4 décembre 2023

Membres en exercice : 15
Membres présents : 09

Bruno CARLIER, Astrid CONSTANTIN, Emmanuel DEMOUGE, Antoine FORGAR, Jean GOUVERNEUR, Evelyne HUROT, Nadine LECOMTE, Karine MAUREY, Laurent SUBLARD formant la majorité des membres en exercice.

Membres excusés : Dominique CHAMBON, Francis DEBREY (avec pouvoir donné à Jean GOUVERNEUR), Victoire DUFRESNE (avec pouvoir donné à Karine MAUREY), Linda GUITTET, Anne LANGARD, Philippe RUMINY (sans pouvoir).

Membres votants : 09
Membres représentés : 2

Présidence : Jean GOUVERNEUR
Secrétaire : Astrid CONSTANTIN

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS D'AIDE À L'AMÉNAGEMENT EN FONCTIONNEMENT AUPRÈS DE LA MÉTROPOLE ROUEN-NORMANDIE

Le conseil métropolitain du 21 mars 2022 a créé le Fonds d'Aide à l'Aménagement en fonctionnement.

L'objectif de ce fonds de concours est de renforcer la cohésion territoriale et soutenir les 45 communes de moins de 4 500 habitants. Ce nouveau dispositif contribue à alléger les charges des petites communes du territoire lorsque ces dernières doivent faire appel à des prestations extérieures sous forme de location de matériel spécifique dans le domaine de l'entretien des bâtiments et des espaces publics non métropolitains.

Il est doté d'une somme annuelle à répartir à parts égales entre les 45 communes de moins de 4 500 habitants.

Le règlement d'attribution prévoit que les demandes de FAA en fonctionnement soient transmises à la Métropole Rouen Normandie en une seule fois entre le 1^{er} septembre et le 30 octobre au plus tard de l'année N pour un passage à la première instance métropolitaine de l'année N+1.

Considérant que la participation financière de la Métropole Rouen Normandie s'effectuera à hauteur de 50 % de la facture HT et dans la limite de l'enveloppe attribuée à la commune,

Il est proposé au conseil municipal :

- De solliciter le Fonds d'Aide à l'Aménagement en fonctionnement auprès de la Métropole Rouen-Normandie dans la limite de l'enveloppe attribuée à la commune et au vu de l'état des dépenses acquittées au cours de l'exercice N,
- D'autoriser le maire à signer tous documents en résultant.

Après avoir délibéré, les conseillers municipaux décident à l'unanimité :

- D'habiliter Monsieur le Maire à solliciter le Fonds d'Aide à l'Aménagement en fonctionnement auprès de la Métropole Rouen-Normandie dans la limite de l'enveloppe attribuée à la commune et au vu de l'état des dépenses acquittées au cours de l'exercice N,
- D'autoriser Monsieur le maire à signer tous documents en résultant,
- De dire que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif N+1.

POUR EXTRAIT CONFORME, LE MAIRE.



The image shows the official seal of the Commune de Fontaine-la-Pèlerine, Seine-Maritime, on the left. The seal is circular with a central emblem and the text "COMMUNE de FONTAINE-la-PÈLERINE" and "(Seine-Maritime)" around the perimeter. To the right of the seal is a handwritten signature in black ink, which appears to be "M. Heber".



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA SEINE-MARITIME

A ETABLIR EN DOUBLE
EXEMPLAIRE

**BORDEREAU DE DEPOT DE DOCUMENTS
VALANT ACCUSE DE RECEPTION ***

| | |
|--|--------------------------|
| COLLECTIVITE COMMUNE DE FONTAINE-SOUS-PREAUX PLACE DE LA REPUBLIQUE 76160 FONTAINE-SOUS-PREAUX | DATE ENVOI : 12/12/2023. |
|--|--------------------------|

| Désignation des pièces : objet | Référence de l'acte (n° délib ou AR, DC, CO ... + N° + Date) | Observations éventuelles de pré- contrôle de légalité |
|--|--|--|
| Budget principal – Décision modificative n° 2 | Délibération n° 2023/31 | |
| Demande de subvention au titre du FAA en fonctionnement auprès de la Métropole Rouen Normandie | Délibération n° 2023/32 | |
| Subvention au Chœur Harmonia de Bihorel | Délibération n° 2023/33 | |

CACHET DE LA COLLECTIVITE ET SIGNATURE :



CACHET DE RECEPTION DE LA PREFECTURE :



** seuls les documents répondant à l'obligation de transmission doivent être communiqués à la
préfecture*